



Règles d'utilisation du Forum privé des membres de l'OTTIAQ

1) Garder un ton professionnel

Il ne faut jamais oublier que le forum de l'OTTIAQ est rattaché à un ordre professionnel, ce qui implique des règles de comportement plus strictes que dans un simple forum public. Ainsi :

- Les membres doivent éviter de tenir des propos dénigrants envers l'Ordre, ses bénévoles, ses dirigeants, son personnel et d'autres membres de leur profession que ces derniers soient membres ou non de l'Ordre.
- Les membres doivent faire preuve de respect les uns envers les autres. Aucun écart de langage n'est toléré dans le forum de l'OTTIAQ.
- La question des tarifs ne peut être abordée que dans le respect de la Loi sur la concurrence, ce qui exclut toute discussion tendant à chercher à normaliser ou à uniformiser les grilles tarifaires.

Ces règles ne doivent pas être interprétées comme des règles de censure. Ainsi, tous les sujets sont autorisés, et il est entre autres tout à fait dans l'esprit du forum de commenter des pratiques professionnelles dans un but constructif ou à titre d'information. Ce qui est interdit, c'est de tenir des propos dénigrants et d'utiliser un ton manquant de dignité ou de professionnalisme.

2) Surveiller le volume de ses envois

Nous avons tous un tas de choses intéressantes à exprimer, mais il faut savoir se limiter par respect pour les autres. À cet effet, la règle dite « du 10 pour 100 » a été adoptée par scrutin par les membres de la liste le 25 mai 2004. Cette règle prévoit que les contributions d'un membre ne peuvent dépasser 10 pour 100 du total des contributions pour une période donnée. Le calcul se fait sur une période de plus de 48 heures, idéalement sur un total de 200 à 400 messages (ce qui représente généralement plusieurs jours).

Une personne qui dépasse ce seuil est susceptible d'une suspension d'une semaine. Cette règle a néanmoins pour but d'inciter les membres à s'interroger sur la pertinence de leurs envois lorsque ceux-ci sont particulièrement fréquents.

3) Surveiller la longueur des messages

Il s'agit ici de faire preuve de concision autant que possible.

4) Surveiller la présentation, la clarté et l'orthographe

Il n'est pas question ici de jouer à la police de l'orthographe, mais il faut être conscient que le soin apporté à la rédaction des messages est un signe de respect pour les autres et a un effet direct sur l'image de l'auteur et sur l'efficacité de son message. Aussi, il est important de relire son message avant de l'envoyer pour s'assurer qu'il est clair et écrit dans une langue correcte. Par respect pour les destinataires, il vaut mieux ne rien envoyer que d'envoyer un message en partie inintelligible et bourré de coquilles. La relecture d'un message prend moins d'une minute. Cette règle s'impose d'autant plus aux professionnels de la langue.

5) Faire preuve d'indulgence

Nonobstant la règle qui précède, il arrive à tout le monde de commettre des erreurs. Il n'y a donc pas lieu de noter publiquement les fautes ou maladroites des autres, sauf dans le cadre d'une discussion terminologique se déroulant sur un ton et dans un but professionnel.



6) Ne pas ennuyer le groupe avec des débats personnels

Il est tout à fait déplacé de répondre publiquement à des messages envoyés en privé, ou de saisir le forum OTTIAQ de conflits personnels.

7) Ne pas transmettre d'offres d'emploi de grandes entreprises

L'OTTIAQ offre aux grandes entreprises un service de diffusion des offres d'emploi par l'entremise de notre site Web. Ces entreprises doivent passer par ce service, qui atteint dix fois plus de personnes que la liste.

Cette règle n'empêche pas des membres, à titre individuel et de manière informelle, de faire part à leurs confrères et consœurs d'occasions d'emploi ou de travail s'ils le jugent opportun.

8) Préserver le caractère privé des discussions

Le forum de l'OTTIAQ étant à caractère privé, il n'est accessible qu'aux membres en règle, aux étudiants inscrits et aux candidats à l'exercice qui n'ont pas été exclus par le modérateur. Il est donc contraire aux règles du forum et passible d'exclusion permanente pour son auteur le fait de transférer, transmettre ou relayer, par quelque moyen que ce soit, à des personnes qui ne sont pas inscrites au forum les discussions qui y ont cours.

De même, il est contraire aux règles et passible de la même sanction pour son auteur le fait de relayer au forum les propos de toute personne qui en a été exclue.

9) Signer ses messages

Si votre pseudonyme ne permet pas de vous identifier, merci de bien vouloir renseigner votre nom et votre prénom en signant vos messages.